

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 27 janvier 2023		

Séance du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES T. BEUGNIES, C. BOISSIERE, F. COUDURE S. DAUBE, F. FERNANDES, H. IRIGOIN-BERNADET, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents excusés : S. BAUDY (pouvoir à S. BONNASSIOLLE), M. TIRCAZES (pouvoir à F. COUDURE),

N°2023/03

Sabine DAUBE a été élue secrétaire de séance.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES, PRET DE MATERIEL ET PIECES A FOURNIR

Sur proposition de la commission « vie associative, le Maire expose la possibilité de mettre en place de nouveaux tarifs ainsi que de nouvelles cautions.

Location de salles			
	Administrés	Associations	Entreprises
Maison Pour Tous	150 €	Gratuit	52 €
Salle de Réception	170 €		
Caution Ménage	100 €	100 €	100 €
Caution Bâtiment et Matériel	750 €	-	-
Attestation d'assurance	Oui	Oui	Oui
Carte Nationale d'Identité	Oui	Oui	Oui

Prêt de matériel			
	Administrés	Associations	Entreprises
Tables et chaises – Caution	100 €	-	-
Forfait caution 1*	-	100 €	100 €
Forfait caution 2**	-	500 €	500 €
Carte Nationale d'Identité	Oui	Oui	Oui

* Le forfait caution 1 comprend le matériel suivant : Tables, chaises, Estrade, barrières, grilles d'affichage

** Le forfait caution 2 comprend le matériel suivant : Sonorisation (micro et HP), Vidéoprojecteur, écran, percolateur à café, plancha, barnums

Monsieur le Maire informe aussi que la commune ne reçoit plus les paiements, uniquement les chèques de caution, et que les règlements doivent se faire auprès de la trésorerie de secteur après réception de l'avis des sommes à payer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant de la location de la Maison Pour Tous aux Montardonnais à 150 € à compter du 1^{er} mars 2023

FIXE le montant de la location de la Salle de Réception aux Montardonnais à 170 € à compter du 1^{er} mars 2023

FIXE le montant de la location aux entreprises à 52 € à compter du 1^{er} mars 2023

AUTORISE la mise en place d'une caution ménage de 100€ et d'une caution bâtiment et matériel de 750€ selon les modalités exposées dans le tableau ci-dessus

AUTORISE la mise en place d'une caution matériel de 100 € ou 500 € selon les modalités exposées dans le tableau

ci-dessus.

Suffrages exprimés : 19
Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.

